CONVENTION COLLECTIVE DES ARTISTES-INTERPRETES ENGAGES POUR DES EMISSIONS DE TELEVISION DU 30 DECEMBRE 1992

BAREMES DE REMUNERATION AU 1ER MAI 2019

Artistes dramatiques, lyriques et des chœurs, chorégraphiques, de variétés — y compris chansonniers — cascadeurs et marionnettistes

Rémunérations brutes minimales applicables aux productions dont la première journée de travail d'artistes a lieu à compter du **1**^{er} **Mai 2019**

I. Émissions dramatiques (art 5.14.1)	en €
journée répétition ou enregistrement journée unique	269,93 € 284,63 €
 II. Émissions de variétés (art 5.14.2)) répétitions effectuées en dehors de la journée d'enregistrement répétition d'une durée inférieure ou égale à quatre heures répétition d'une durée supérieure à quatre heures 	172,56 € 269,93 €
 enregistrement III. Émissions lyriques (art 5.14.3) répétition ou enregistrement 	391,33 €
 soliste artistes des choeurs préparation ou déchiffrage (trois heures maximum) 	403,97 € 269,93 €
- soliste - artistes des choeurs	154,88 € 103,49 €
 IV. Émissions chorégraphiques (art 5.14.4) répétition ou enregistrement (six heures de travail effectif au maximum) soliste corps de ballet 	403,97 € 269,93 €
V. Reportages en direct ou en différé d'extraits de spectacles (art 6.2) reportage effectué dans les conditions de l'article 6.2.1.b (pas de gré à gré)	68,73 €
VI. Prestations destinées à l'actualité (art 6.3) prestations effectuées dans les conditions de l'article 6.3.1 (pas de gré à gré)	158,80 €
 VII. Indemnités de costumes 1/ Indemnités visées à l'article 5.13.1 engagement pour une journée unique 	
tenue de villetenue de soiréeengagement pour plusieurs jours	17,11 € 28,09 €
 tenue de ville tenue de soirée 2/ Indemnités visées à l'article 5.13.2 	13,69 € 23,12 €
homme : pourpointfemme	13,59 €
- tutu court - tutu romantique	13,59 € 23,12 €

Pour les Employeurs

Syndicat des Producteurs Indépendants (SPI)
Union Syndicale de la Production Audiovisuelle (USPA)
Syndicat des Producteurs et Créateurs d'Emissions de Télévision (SPECT)
TF1
France Télévisions
Canal +
Arte France
M6
L'Institut National de l'Audiovisuel (INA)
Pour les Salariés
Syndicat Français des Artistes interprètes (SFA-CGT)
Syndicat Indépendant des Artistes interprètes (SIA-UNSA)